



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/076 - Objet : **Tarifs publics - Accueil de loisirs / SLAM**

Madame Catherine Goudoud présente aux membres du Conseil municipal le projet des tarifs publics applicables à compter du 5 juillet 2025 et relatifs à l'accueil de loisirs.

La grille tarifaire conserve le principe d'une application du double des tarifs commune aux utilisateurs des services qui ne sont pas domiciliés sur la commune.

Le tarif commune s'applique aux enfants fréquentant les dispositifs particuliers de l'Education Nationale uniquement pour les mercredis après-midi en période scolaire.

Le tarif commune s'applique également aux enfants n'habitant pas FEYTIAT

- qui ont des grands-parents domiciliés sur la commune.
- dont un des deux parents travaille sur la commune.

Cette grille tarifaire conserve un tarif dégressif en fonction de la composition familiale (nombre d'enfants à charge) et du revenu imposable.

Une augmentation de 3 % (arrondi) est appliquée sur les tarifs ci-dessous par rapport à la grille de 2023.

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIFS à compter du 5 juillet 2025		
Enfants de Feytiat + ULIS en période scolaire Enfants dont au moins un des deux parents travaille à Feytiat (attestation de l'employeur) Enfants dont les grands parents sont domiciliés sur la commune (justificatif de domicile)			
	1ère tranche QF 0 à 1000	2ème tranche QF 1001-1500	3ème tranche QF 1501 et +
Journée complète			
1 enfant à charge	13,55 €	14,05 €	14,65 €
2 enfants à charge	11,90 €	12,45 €	13,00 €
3 enfants à charge et +	10,30 €	10,80 €	11,40 €
Demi-journée avec repas			
1 enfant à charge	10,05 €	10,30 €	10,55 €
2 enfants à charge	9,20 €	9,50 €	9,75 €
3 enfants à charge et +	7,90 €	8,65 €	8,95 €
Enfants autres communes			
	1ère tranche QF 0 à 1000	2ème tranche QF 1001-1500	3ème tranche QF 1501 et +
Journée complète avec repas			
1 enfant à charge	27,10 €	28,10 €	29,30 €
2 enfants à charge	23,80 €	24,90 €	26,00 €
3 enfants à charge et +	20,60 €	21,60 €	22,80 €
Demi-journée avec repas			
1 enfant à charge	20,10 €	20,60 €	21,10 €
2 enfants à charge	18,40 €	19,00 €	19,50 €
3 enfants à charge et +	15,80 €	17,30 €	17,90 €
Enfants de Feytiat en accueil individualisé (PAI ou autre)			
	1ère tranche QF 0 à 1000	2ème tranche QF 1001-1500	3ème tranche QF 1501 et +
Journée complète sans repas	10,55 €	11,10 €	11,65 €
Demi journée sans repas	7,05 €	7,55 €	8,15 €
Enfants hors commune en accueil individualisé (PAI ou autre)			
	1ère tranche QF 0 à 1000	2ème tranche QF 1001-1500	3ème tranche QF 1501 et +
Journée complète sans repas	21,10	22,20	23,30
Demi journée sans repas	14,10	15,10	16,30

Une augmentation de 5 % (arrondi) est appliquée sur les tarifs ci-dessous par rapport à la grille de 2023.

SLAM	TARIFS à compter du 5 juillet 2025
Enfants de Feytiat	
Adhésion annuelle	23,00 Euros/an
Journée complète avec repas, activité	11,00 Euros
Soirée ou 1/2 journée avec activité sans repas	5,00 Euros

Enfants autres communes	
Adhésion annuelle	46,00 Euros/an
Journée complète avec repas, activité	22,00 Euros
Soirée ou 1/2 journée avec activité sans repas	10,00 Euros

SÉJOURS ALSH/SLAM	TARIFS à compter du 5 juillet 2025
Tarifs commune	
Journée complète avec hébergement	21,00 Euros
Vacances de Printemps et d'Automne Forfait	126,00 Euros
Séjour Ski journée complète avec hébergement	278,00 Euros
Enfants autres communes	
Journée complète avec hébergement	42,00 Euros
Vacances de Printemps et d'Automne Forfait	252,00 Euros
Séjour ski : journée complète avec hébergement	556,00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions ci-dessus.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le 20 novembre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.